

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 726 portant interdiction de séjour dans le cercle de Djibouti et dans le cercle d'Ali Sabieh.

n° 726

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mai 1962

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro
31 mai 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le Cercle de Djibouti et dans le Cercle d'Ali-Sabieh est interdit pendant 5 ans à compter du 18 juin 1962 à Aden Cheick Hassan, gadabourci makael ougasse, né vers 1934 à Djibouti, de Cheick Hassan et de Amina Hadji Osman, condamné à 3 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour par jugement du 24-octobre 1960 du Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti.